

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° II-1059

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 43

I. – À l’alinéa 57, après la première occurrence du mot :

« cette »

insérer le mot :

« dernière ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après la seconde occurrence du mot :

« cette »

insérer le mot :

« même ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.